

# **A PROPOS DE LA C.F.T.C: DE LA PRIÈRE CHRÉTIENNE... A LA REVENDICATION OUVRIÈRE...**

*L'Union des Syndicalistes* conviait le 3 février deux responsables de la *Confédération française des Travailleurs chrétiens*: Ducas de la fédération des Métaux et Descamps, secrétaire général à exposer le programme de leur centrale. A-t-elle ainsi renié les traditions de la vieille C.G.T., désavoué le syndicalisme lutte de classes, trahi la laïcité? Il est assez difficile de formuler une telle accusation, alors que tous les jours des travailleurs affiliés à la C.G.T., à F.O., à la C.F.T.C. et aux syndicats autonomes s'unissent et se confondent dans la bataille revendicative, alors que dans tous les organismes paritaires, dans la négociation des conventions collectives, les voix de la C.F.T.C. s'accordent avec celles de F.O., quelquefois avec celles de la C.G.T.

Le syndicalisme chrétien traîne une longue histoire, dont l'origine remonte sans doute à l'encyclique pontificale *Rerum Novarum* (1891), confirmée par *Quadragesimo Anno* (1931). Ces quarante années d'adaptation de l'Église à la société moderne, furent marquées en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Belgique par des organisations relativement denses opposées au «*nationalisme marxiste*», animées par une ambition de paix sociale, par la défense de la famille chrétienne, que la discipline religieuse devait garantir contre les excès du capitalisme.

En France, le syndicalisme chrétien jusqu'à la fondation de la C.F.T.C, en 1919, supportait le discrédit qui suivit la lamentable faillite du «syndicalisme» (?) jaune. Jouissant de quelque influence chez les employés, dans les corporations féminines, il apparaissait en 1914 comme une force d'appoint dans la résistance capitaliste à la vieille C.G.T. En 1937 encore, A. Gazier secrétaire de l'*Union des Syndicats parisiens*, militant important de la *Fédération des Employés*, dans une brochure qu'il lui consacrait accusait formellement le syndicalisme chrétien de collusion avec le patronat.

Cependant, avant 1914, des syndicats chrétiens ouvriers s'étaient associés aux syndicats «rouges» (par exemple pendant les grèves de la Chaussure de Mazamet) - et en 1922, encouragés par certaines évêques, les syndicats chrétiens du Textile se heurtaient violemment au grand consortium de Roubaix-Tourcoing, dont le directeur Masson eut le front de se plaindre - vainement d'ailleurs - au Vatican, en 1924.

Au lendemain de la Libération de 1945, la C.F.T.C. en refusant l'unité organique proposée par la C.G.T. - déjà dominée et colonisée par les staliniens - constitua avec la *Confédération Nationale du Travail*, les Syndicats autonomes, et *Force Ouvrière* depuis 1949, l'opposition efficace au monopole syndical que voulaient s'assurer les totalitaires rouges. Reconnaîssons franchement que, si nous n'en approuvions pas le principe, ce particularisme confessionnel, au même titre que les résistances anarchistes, syndicalistes, socialistes, se révéla à nos yeux singulièrement efficace, lorsque nous pouvions craindre - non sans raison - un encadrement de la masse ouvrière déterminant l'accomplissement de la dictature stalinienne. L'exemple de la Tchécoslovaquie asservie en 1948 préfigurait le sort qui nous était réservé.

Si l'on en croit d'imperturbables logiciens, l'anticommunisme mènerait au fascisme. Contre-révolutionnaire à son origine la C.F.T.C. que son particularisme immunisait contre la colonisation stalinienne, devait logiquement s'orienter vers la pire des réactions. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Certes dans la compétition entre les centrales, on y a joué un jeu quelque peu équivoque, d'où, certaine démagogie n'était pas absente. Tandis que la confédération se liait organiquement à la C.G.T.F.O., certaines fédérations réalisaient l'unité d'action avec leurs homologues cégitistes, ce qui provoqua d'ailleurs la rupture du lien confédéral avec F.O., en 1949. Mais tout cela n'est pas spécifiquement... «chrétien».

Il n'existe à notre avis que deux critères pour juger l'évolution de la C.F.T.C., depuis 1945. L'attitude de ses syndiqués dans les entreprises, les bureaux, les établissements scolaires, la liberté des débats dans les organismes confédéraux.

Le premier test suffirait à notre jugement. On peut affirmer qu'en règle générale, rien dans sa participation à la lutte revendicative, rien dans ses rapports avec ses camarades ou collègues, rien dans son travail quotidien ne distingue à priori le syndiqué C.F.T.C. de tout autre ouvrier, employé, instituteur ou professeur.

Le second nous édifie encore plus nettement. Ni la C.G.T-F.O., ni la *Fédération autonome de l'Éducation Nationale* n'ont été animés par des discussions plus libres, par une lutte de tendances plus claire, plus digne, plus constante et plus efficace que la C.F.T.C. (sans même parler de la C.G.T. ou les critiques et les oppositions naissent et meurent comme feux-follets dans un cimetière).

La gauche de la C.F.T.C. se manifestait dès 1945, représentée par Paul Vignaux de l'Éducation Nationale et Savouilhan des Métaux. Au congrès de 1946, il obtient une déclaration formelle d'indépendance à l'égard de tous les groupements politiques et religieux. La suppression du titre chrétien n'est repoussé au comité national de janvier 1948 que par 235 voix contre 197, mais les statuts ne contiennent plus aucune référence aux encycliques pontificales.

L'équipe qui dirige actuellement la C.F.T.C. doit sa constitution aussi bien à l'influence grandissante de la gauche qu'à un rajeunissement assez rapide des cadres confédéraux et fédéraux.

Au cours de la réunion d'information du 3 février, des observations et questions exprimées s'accrochaient à toute l'activité confédérale... et les interpellateurs - il suffit de citer parmi eux Maurice Joyeux, Riguidel, Charbit - n'ont guère l'habitude de ménager les susceptibilités de leurs auditoires. On posa délibérément les questions les plus graves et les plus délicates. Les deux militants de la C.F.T.C. répondirent, sans gène, ni digression... et des responsables F.O. se seraient révélés peut-être moins nets et plus prudents...

On n'hésite pas à toucher de plein fouet le domaine le plus hérissé de pièges... celui de la laïcité. Des-camps ne rusa pas dans sa réplique. Il fit observer que le silence de la C.F.T.C. à ce sujet, marquait un réel progrès. Car autrefois elle serait intervenue pour la défense de l'enseignement confessionnel. Le bureau confédéral, lorsque l'on s'agitait autour des lois antilaïques, était tenu de demeurer neutre, parce que la confédération ne pouvait choisir entre son syndicat de l'Enseignement libre et son syndicat général de l'Éducation nationale.

Celui-ci a pris position avec autant de conviction et de fermeté que la Fédération autonome de l'Éducation Nationale, lors de chaque initiative gouvernementale ou législative ouvrant une brèche dans l'édifice des lois organiques. Il a présenté des amendements à la Réforme de l'Enseignement beaucoup plus conformes à l'esprit du projet de la C.G.T. d'avant-guerre, que les réticences de certains syndicats de la Fédération, pas encore libérés des complexes et préjugés nourris dans le cloisonnement des ordres et des catégories. Il a participé à toutes les actions engagées pour la défense des libertés fondamentales ou l'établissement de la Paix en Algérie.

Ce sont là des faits incontestables.

Peut-on incriminer la C.F.T.C. d'inclure en son sein des instituteurs libres - alors qu'il existe parfois - confédérés dans F.O. ou la C.G.T. - des syndicats de policiers et de gardiens de prison? Certes, nos amis du Syndicat national des Instituteurs mènent dans les départements de l'Ouest une lutte laïque qui se confond avec la défense professionnelle. Mais ne voit-on pas que les maîtres des écoles libres en présentant des revendications de plus en plus pressantes portent un coup mortel au vieil enseignement religieux rattaché aux «bonnes œuvres», soumis à la «philanthropophagie» des féodaux bretons et vendéens...

Descamp» a soulevé une autre objection autrement saisissante. Vous parlez de défense laïque, c'est-à-dire de libération de l'esprit? La société moderne vous offre des réalités autrement dangereuses pour l'individu que l'enseignement confessionnel... il a cité le cinéma, la presse, la radio, la télévision... Nous serons moins discrets que lui en répétant qu'il est des servitudes étatistes, des catéchismes totalitaires, des aberrations nationalistes, dont la virulence et le poids rendent plus que négligeables les survivances du cléricalisme noir. Dans leurs dernières manifestations, les organisations laïques avaient placé en tête de leur programme: le respect de l'Homme. J'ai connu des chrétiens, même des catholiques plus fidèles à cette haute morale que pas mal de zélateurs laïques - des croyants qui ont combattu à nos côtés contre la guerre

dès 1914, et dans la Résistance dès 1940. Tandis que des hitlériens allemands et... français opposaient aux vertus évangéliques l'omnipotence d'un État... laïque et totalitaire!

Ces propos qui étonneront certains de nos amis n'épuisent évidemment pas le sujet. Une C.F.T.C. nous semble anormale par définition comme nous paraissent contre nature des syndicats auxquels on adhère par soumission à une idéologie ou par confiance en des politiciens.

Mais le syndicalisme chrétien a pu grouper autrefois des chrétiens travailleurs, subissant la malédiction du travail terrestre, afin de gagner le salut céleste. Il groupe aujourd'hui des travailleurs qui revendiquent, c'est-à-dire qui refusent de se résigner aux injustices temporelles et qui comprennent vite que sur terre aucune prière ne vaut l'action. On ne leur tiendra pas rigueur de leur élan mystique, si en visant les étoiles, ils atteignent avec nous le linteau de la porte.

**Roger HAGNAUER.**

---